

HOMOVOX

Éléments de réflexion sur l'Union Civile Mars 2014

Chers amis d'Homovox,

Vous trouverez ci-dessous la synthèse d'une réflexion engagée au sein d'Homovox sur le contrat d'union civile (UC), qui n'en finit pas de diviser les opposants à la loi Taubira, affaiblissant gravement le mouvement des consciences qui s'est levé en France en 2013.

Nous espérons que la parole inspirée des homosexuels, qui souhaitent protéger la filiation humaine et la famille père-mère-enfant, saura ouvrir les cœurs et les intelligences à la sagesse nécessaire au bien commun, pour les générations futures.

Bonne lecture, en vraie liberté de conscience, et sans peur !

Nathalie de Williencourt, pour l'équipe Homovox

NB : Les résultats sont publiés sous forme de 4 questions-réponses, reprenant les principales interrogations légitimes des antis loi « mariage pour tous », sur les atouts ou inconvénients possibles d'un contrat d'Union Civile. Il s'agit d'une étude qualitative et non d'un sondage.

Question 1 :

L'engagement de vie commune, de soutien mutuel, entre personnes de même sexe, non procréatif, doit-il être reconnu civilement?

Les réponses sont toutes positives.

Suivent les réflexions ci-dessous :

- L'UC, contrat différent du mariage, distingue le couple de même sexe du couple homme-femme, qui seul intègre l'altérité sexuelle et permet la procréation.
- L'UC est une solution politique réaliste, qui permettrait de réformer la loi Taubira et de prévenir toutes ses dérives programmées, notamment la marchandisation des enfants.
- L'UC peut être un cadre législatif permettant un projet de vie commune qui peut mener à un amour d'amitié, appel d'Eglise que peuvent entendre des homosexuels chrétiens.
- L'UC permettrait d'encadrer un engagement durable dans une relation d'amour ou d'amitié entre personnes de même sexe, qui renoncent ainsi à la multiplicité des partenaires et à la précarité affective et, le cas échéant, matérielle.
- L'UC permettrait de sortir de l'idéologie du genre, inscrite dans les lois françaises, avec le « mariage pour tous » et le PACS, qui nient d'une part la différence entre l'homme et la femme, et d'autre part la différence de nature entre le couple de même sexe et le couple homme/femme.
- L'UC est un contrat plus juste que le PACS, qui organise socialement la répudiation.

Question 2 :

A quels besoins répondrait un tel contrat d'Union Civile ?

- Besoin de distinguer socialement et dans la loi la réalité du couple de personnes de même sexe, de celle du couple homme-femme procréatif. L'UC, par exemple, ne doit pas forcément donner lieu à un contrat en mairie, ni à la délivrance d'un livret de famille.
- Besoin d'encadrer juridiquement un engagement durable, dans le but de favoriser la stabilité de vie et la responsabilité des personnes.
- Besoin d'organisation patrimoniale, fiscale (transmission des biens, pension de réversion...), mais aussi de simplification de la vie quotidienne (assurances, bail, achats...).
- Besoin de protection en cas de chômage, de maladie, de déménagement, de décès...
- Besoin de clarifier les situations vis-à-vis de l'extérieur. Une relation engagée dans une vie commune sur le long terme, n'est pas la même réalité qu'une relation provisoire ou de circonstance. Si les personnes ont vocation à s'intégrer individuellement dans la société, le couple a vocation à s'intégrer dans la société en tant que couple.
- Besoin de reconnaître la valeur de tout engagement fondé sur l'amour ou l'amitié, notamment les effets bénéfiques pour la société de la solidarité matérielle et morale. En effet, si le couple hétéro marié avec enfants est le fondement naturel de la société, les personnes d'orientation foncièrement homosexuelle ne peuvent honnêtement s'engager dans cette voie. Il reste donc à "mettre en lumière" ce que le couple homo apporte à la société en tant que couple (par rapport à 2 célibataires notamment).

Question 3 :

Depuis que le mariage est ouvert aux couples de même sexe, le collectif Homovox a-t-il encore vocation à poursuivre son engagement en faveur du rétablissement de la filiation réelle et contre la loi Taubira ?

Toutes les réponses sont positives, avec les arguments suivants :

- Homovox a toute sa place pour représenter les nombreuses personnes homosexuelles, jusque-là isolées, qui refusent de servir une idéologie imposée anti démocratiquement et violemment par le gouvernement Hollande et le lobby LGBT. Homovox montre ainsi que les personnes homosexuelles ont des situations de vie et des positions morales aussi diverses que les personnes hétérosexuelles.
- Homovox participe à restaurer l'image des personnes homosexuelles, trop longtemps caricaturée par les médias et faussée dans l'imaginaire collectif. Le collectif participe à lever des peurs, des tabous, à bousculer les préjugés et à ouvrir des chemins de dialogue et de vie pour tous.
- Homovox doit contribuer à une meilleure appréhension :
 - De la construction de l'orientation sexuelle, en cherchant à mieux comprendre les interactions entre l'être humain, corps et psyché, et son environnement, par toutes les sciences humaines (philosophie, psychologie, anthropologie, biologie etc...)
 - De la spécificité du couple de personnes de même sexe, et de sa fécondité propre dans la société.
 - Des besoins juridiques réellement nécessaires, compte tenu des situations existantes, et les limites à fixer pour protéger notamment les enfants.
- Homovox, en tant que porte-voix des personnes homosexuelles, doit rappeler :
 - l'importance de l'équilibre parental et affectif père/mère dans la construction de l'orientation sexuelle.
 - le droit de l'enfant de vivre avec ses parents et, le cas échéant, d'être adopté par un couple père/mère... et non le droit à l'enfant.
 - l'opposition à toute manipulation autour de la procréation, notamment à travers la PMA et la GPA.

Question 4 :

La création d'un contrat d'union civile, en remplacement de la loi « mariage pour tous », pourrait-elle avoir une influence sur l'orientation sexuelle de jeunes, en « banalisant » l'homosexualité ?

Toutes les réponses sont négatives, avec les raisons ci-dessous invoquées :

- L'orientation sexuelle se construit dans la toute petite enfance, voire pendant la vie embryonnaire. Toutes les études scientifiques et tous les témoignages de personnes concernées le disent. L'existence de contrats juridiques ne peut en aucune façon modifier l'orientation sexuelle d'une personne. (Nous parlons ici de personnes foncièrement homosexuelles, pas de personnes hétérosexuelles adoptant délibérément des comportements homosexuels).
- L'existence d'un tel contrat, contrairement au PACS et au mariage pour tous, permettrait précisément de différencier le couple de même sexe en évitant de le conformer artificiellement au couple homme/femme, et mettrait en évidence l'impossibilité procréative du couple de personnes de même sexe.
- Homovox et les associations familiales doivent continuer de susciter l'émerveillement des plus jeunes sur la différence sexuelle : une porte vers la Vie. Sans nier que l'homosexualité existe et qu'il est urgent de proposer des accompagnements spécifiques pour les jeunes concernés par ces questions, et leurs parents.
- L'homosexualité est une réalité difficile à vivre qui constitue un frein particulièrement important à sa promotion. Se découvrir homosexuel est une épreuve qui conduit certains jeunes sur des routes peu sûres. Savoir qu'un tel contrat existe pourrait éviter à certains ces errements.
- L'existence d'un contrat d'union civile éviterait à des personnes homosexuelles de fonder une famille par convenance, créant par la suite des situations douloureuses et juridiquement inextricables pour le conjoint comme pour les enfants, avec le coming-out inattendu d'un des parents. La question de l'homoparentalité resterait ainsi exceptionnelle.

« Politiquement,
seul le combat pour le droit de l'enfant
à avoir un père et une mère est légitime,
Pas celui d'empêcher deux personnes de même sexe
de bénéficier d'un cadre juridique. »

« Aucune loi humaine, même démocratique,
ne peut venir travestir la réalité en disant
que certains seraient enfants de deux hommes
ou de deux femmes.
C'est un devoir de vérité, de démocratie.
Tout cela est plein d'espoir. »

HOMOVVOX